

PRIX ADFAC 1999
POUR L'INNOVATION DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

ALLOCUTION DE M. CLAUDE QUIVORON, PRESIDENT DE L'ADFAC,
DU VENDREDI 24 MARS 2000.

Avant de vous présenter le lauréat du **premier Prix pour l'Innovation de la Recherche de notre Université**, permettez-moi de vous dire quelques mots sur **l'Association** que j'ai l'honneur, actuellement, de présider.

L'ADFAC ou Association pour le Développement des Facultés des Sciences de l'Université de Paris, a été créée il y a près de quarante ans, en 1962, par le **Doyen Marc ZAMANSKI** et le **Professeur Yves ROCARD** ; ce qui explique son intitulé, mais qui s'applique, à l'heure actuelle, **à l'Université Pierre et Marie Curie**.

Son objet social est de « **favoriser le rayonnement de l'Université et le développement d'activités scientifiques et sociales dans l'intérêt de l'Université et de son personnel** ».

L'activité essentielle de l'ADFAC consiste à assurer **la gestion administrative et comptable de certains des contrats de recherche** qui appartiennent à l'Université et que cette dernière veut bien lui confier, sur la base d'une **Convention Générale de Coopération**.

Cette gestion, strictement réglementée et soumise au contrôle de la Cour des Comptes, porte, dans sa grande majorité, sur des contrats prévoyant la rémunération de chercheurs temporaires : doctorants, chercheurs post-doctoraux ou divers stagiaires ; étant donné que, **jusqu'à présent**, l'Université, à l'opposé d'un organisme comme le CNRS, n'est pas habilitée à cotiser aux ASSEDIC.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1999, l'ADFAC a géré **154 contrats de recherche** d'un montant global de **42 Millions de francs**, à partir desquels ont été réglés, **sur ordre des responsables scientifiques des contrats de recherche**, des dépenses de fonctionnement, d'équipement, de missions, mais **surtout le paiement des salaires des chercheurs temporaires**. A cet égard, **372 personnes** ont été rémunérées en 1999 ; la masse salariale correspondante, charges comprises, représentant **80 % du montant global**.

Indépendamment de ces services appréciables rendus à l'Université Pierre et Marie Curie et, dans une moindre mesure, à d'autres Etablissements d'Enseignement Supérieur comme, par exemple, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, l'Université de Paris 13, **l'ADFAC**, grâce à la disponibilité d'une certaine trésorerie, **avance sans intérêt des fonds** :

- soit aux responsables scientifiques des contrats de recherche signés, pour faciliter le démarrage des travaux ;
- soit aux Professeurs Associés Etrangers qui viennent, chaque année, en grand nombre dans les laboratoires de l'Université ;
- soit au personnel de l'Université, dès leur embauche : enseignants, techniciens et administratifs, avant le règlement de leur première paie.

Le Président Jean LEMERLE a indiqué, dans son allocution, la promulgation récente d'une **Loi sur l'Innovation de la Recherche** qui doit permettre à tout Etablissement d'Enseignement Supérieur de se doter d'un **Service autonome chargé, certes, des activités industrielles mais, surtout, commerciales**. L'ADFAC se réjouit de cette possibilité **enfin** offerte à l'Université et continuera à œuvrer au bénéfice de cette « Maison » dans d'autres domaines d'action.

Le Prix pour l'Innovation de la Recherche, qui nous réunit pour la première fois aujourd'hui, a été créé, à mon initiative, par l'Assemblée Générale de l'ADFAC, pour contribuer au rayonnement de la recherche des Laboratoires de cette Université.

Je rappellerai que ce Prix, **d'un montant de 100.000 F**, est destiné à récompenser chaque année, « **une Equipe ou un Laboratoire de recherche** (Sciences ou Médecine) **de l'Université Pierre et Marie Curie ou de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris** (Etablissement organiquement rattaché à l'Université), **qui s'est particulièrement illustré dans l'Innovation de ses travaux : dépôt de brevets, exploitation de licences, création d'entreprises ou transfert de technologie au bénéfice des PME/PMI** ».

Au titre de l'année 1999, un appel de candidatures a été adressé à l'ensemble des Laboratoires concernés et **un Jury** a été constitué, comprenant certes des personnalités « internes » : le Président et les Vice-Présidents de l'Université, le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, les membres du Directoire de la Recherche et le Directeur des Relations Industrielles de l'Université, **mais également 4 personnalités extérieures du monde économique**.

A cet égard, le Président Jean LEMERLE se joint à moi pour remercier chaleureusement pour leur participation active à ce Jury :

- **M. François BOUVIER**, Conseiller auprès du Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale ;
- **M. Bernard ETLICHER**, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie d'Ile-de-France ;
- **M. Dominique JEROME**, Chargé de Mission « Recherche » à la Direction du Développement Economique et de la Formation Professionnelle, au Conseil Régional d'Ile-de-France et
- **M. Jean-Claude LEHMANN**, Directeur des Recherches à la Société SAINT-GOBAIN.

A l'issue de ses délibérations, le Jury a **unanimement** décerné le Prix 1999 pour l'Innovation de la Recherche, au **Laboratoire de Biologie et Thérapeutique des Pathologies Immunitaires** de l'Université Pierre et Marie Curie, représenté par **son Directeur, le Professeur David KLATZMANN**.

Les recherches du Professeur David KLATZMANN et de son Laboratoire, **à la Faculté de Médecine Pitié-Salpêtrière**, concernent **l'immunopathologie et la thérapeutique par thérapie génique de l'infection par le virus du SIDA**.

Dès 1982, le Professeur KLATZMANN et son Laboratoire ont étudié **les fonctions immunitaires du premier malade français atteint du SIDA**. Ce laboratoire a alors participé à **la création d'un groupe de travail**, dont l'objectif était d'assurer **la surveillance épidémiologique** de cette maladie et d'engager **une réflexion pluridisciplinaire sur les différentes approches cliniques et expérimentales** de cette nouvelle entité pathologique.

Depuis, les travaux du Professeur KLATZMANN et de son Laboratoire ont porté sur **l'étude du déficit immunitaire** de ses patients et ont permis de contribuer à la découverte du virus VIH et ont conduit à **l'analyse de l'interaction entre le VIH et les cellules cibles du système immunitaire**.

Ces travaux de Biologie Cellulaire et moléculaire ont été utilisés pour **la mise au point de nouvelles approches thérapeutiques** de l'infection par le VIH et ont abouti à des **dépôts de brevets sur les tests de diagnostic du SIDA**, qui ont été valorisés par la **Société « Sanofi Diagnostic »**.

Dès 1991, le Professeur KLATZMANN et son Laboratoire ont initié **le concept de thérapie génique par gène suicide**, tout d'abord appliqué à l'infection par le VIH, puis étendu à d'autres pathologies : cancer, maladies auto-immunes.

Au cours de ces dix dernières années, depuis des recherches fondamentales jusqu'à la réalisation d'essais thérapeutiques, **le Professeur David KLATZMANN a fait déposer par l'Université, plus de 10 demandes de brevets, dont 4, étendus en Europe et 5, aux Etats-Unis**.

Le Professeur KLATZMANN a participé à **la création d'une société : GENOPOÏETIC**, qui permet à son Equipe d'être parmi les seules au Monde, **à réaliser des essais issus du système thérapeutique et des vecteurs réalisés dans son Laboratoire**.

Pour cet ensemble de travaux fondamentaux, de brevets déposés et par votre participation à la création d'une société, **le Laboratoire que vous dirigez**, Cher Professeur KLATZMANN, **répond**, à tout point de vue, **à l'esprit de ce Prix de l'Innovation de la Recherche**.

En vous félicitant chaleureusement, ainsi que tous les membres de votre Laboratoire ici présents, j'ai le grand plaisir, **au nom de l'ADFAC**, de vous remettre **ce Prix de 100.000 F**, qui contribuera au développement de vos applications thérapeutiques actuelles.

(Extrait paru dans le magazine de Paris 6/Université Pierre et Marie Curie « La Science à Paris » - Juin 2000 n° 11).
